

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE  
AUTOMNE 2020**

**POL1001-50  
INITIATION À LA SCIENCE POLITIQUE  
Vendredi 14 h à 17 h**  
[Version du 25 août 2020]

Raphaël Crevier

✉ [crevier.rafael@uqam.ca](mailto:crevier.rafael@uqam.ca)

Disponible sur rendez-vous

## Description

Ce cours a pour objectif de fournir les connaissances, le vocabulaire de base et les savoir-faire nécessaires à qui souhaite entreprendre des études universitaires en science politique. Il s'agit, d'une part, de se familiariser avec les réalités qui caractérisent le monde politique contemporain : carte du monde, variété des régimes, institutions, idéologies et cultures politiques, etc. Il s'agit, d'autre part, de développer les habiletés et techniques ayant trait à la lecture efficace des types de textes utilisés dans le cadre du programme et à un certain nombre de formes fixes d'écritures (résumé, compte rendu, fiche de lecture, etc.). Le cours donnera lieu à une série de travaux pratiques, choisis en lien avec l'actualité politique.

## Objectifs pédagogiques

**Je comprends que cette partie du plan de cours soit généralement assez technique et que vous n'y fassiez pas attention... mais dans le contexte, je vous invite à la lire avec attention.**

### Le cours est structuré en vertu de deux axes :

- D'abord autour des éléments composant les régimes politiques (territoire, structure et fonctionnement des États) ensuite autour des principaux acteurs peuplant l'arène politique (organisations internationales, États, nations, partis politiques, mouvements sociaux, groupes de pression, individus).
- Le second axe cherche à donner à l'étudiant-e les compétences relatives à certaines *formes d'écriture* récurrentes en science politique : dissertation, fiche de lecture, compte rendu de lecture, résumé critique et synthèse critique.

### J'utiliserai deux moyens :



**Tous les lundis** : je déposerai sur Moodle une vidéo d'une heure à une heure et demie. Ces capsules porteront sur le thème du cours. Vous devrez l'écouter avant la rencontre du vendredi.







**Tous les vendredis** : nous nous rencontrerons sur Zoom pour une durée allant de 45 à 60 minutes. Nous discuterons du cours, de l'actualité et des travaux. Je vous soumettrai lors de ces rencontres des exercices (des sondages surtout). Ce sera aussi l'occasion de poser vos questions.

## Calendrier

Semaines	Contenu de la séance
1	 <b>11 septembre</b> : Présentation du plan de cours ID de réunion : 955 2941 2450 <a href="https://uqam.zoom.us/j/95529412450">https://uqam.zoom.us/j/95529412450</a>
	<b>Première partie</b>
2	 <b>14 septembre</b> : Science, politique et science politique.
	 <b>18 septembre</b> : Rencontre avec le groupe.
3	 <b>21 septembre</b> : Structures étatiques (unitaire, fédéral, confédéral)
	 <b>25 septembre</b> : Rencontre avec le groupe.
4	 <b>28 septembre</b> : Régimes parlementaires, présidentiels et semi-présidentiels
	 <b>2 octobre</b> : Rencontre avec le groupe.
5	 <b>5 octobre</b> : Régimes autoritaires et totalitaires.
	 <b>9 octobre</b> : Rencontre avec le groupe.
6	 <b>12 octobre</b> : L'État comme acteur : guerre, diplomatie et organisations internationales.
	 <b>15 octobre</b> : Rencontre avec le groupe.

**23 OCTOBRE : EXAMEN INTRA**

Deuxième partie

7	 <b>2 novembre</b> : Questions identitaires : État-nation, nations et régions.
	 <b>6 novembre</b> : Rencontre avec le groupe.
8	 <b>9 novembre</b> : Partis politiques.
	 <b>13 novembre</b> : Rencontre avec le groupe.
9	 <b>16 novembre</b> : Mouvements sociaux.
	 <b>20 novembre</b> : Rencontre avec le groupe.
10	 <b>23 novembre</b> : Religion et politique
	 <b>27 novembre</b> : Rencontre avec le groupe.
11	 <b>30 novembre</b> : Médias et politique
	 <b>4 décembre</b> : Rencontre avec le groupe.
12	 <b>7 décembre</b> : Sexe, genre et politique
	 <b>11 décembre</b> : Rencontre avec le groupe.
13	 <b>18 décembre</b> : Conclusion et révision.

# Travaux

## 1. Exercices

---

Divers éléments de participation avec des objectifs formatifs seront proposés aux étudiant-e-s dans les rencontres Zoom au cours du trimestre (exercices, sondages, référendum). Pour obtenir la note maximale, les étudiant-e-s devront faire au moins les trois quarts des exercices qui leur seront soumis.

**Échéance** : à préciser en cours.

**Pondération** : 15 %

## 2. Dossier actualité et exercices d'écritures

---

Au cours du semestre, les étudiant-e-s seront initié-e-s aux formes d'écriture les plus utilisées en science politique [et en sciences sociales] par l'entremise de cinq exercices d'écriture :

	<b>Longueur</b>	<b>Pondération</b>	<b>Échéance</b>
<b>Texte libre</b>	2 pages	5 %	2 oct.
<b>Texte argumentatif</b>	3 pages		13 nov.
<b>Fiche de lecture</b>	1 page	10 %	27 nov.
<b>Proposition de recherche</b>	5 pages		11 déc.

**IMPORTANT** : Omettre de remettre l'un de ces travaux entraîne **automatiquement** une **note de 0** pour l'ensemble de l'exercice.

**Pondération** : 35 %

### 3. Examen intra

---

**Période couverte par l'examen :** L'examen portera sur la première moitié du semestre (les cours du 11 septembre au 15 octobre).

**Description :** L'examen sera composé de questions objectives et à développement court.

**Échéance :** 23 octobre

**Pondération :** 25 %

### 4. Examen maison<sup>[L]<sub>SEP</sub></sup>

---

**Description :** L'examen final sera composé de deux parties :

Tout de suite après le dernier cours, les étudiant-e-s auront une semaine pour répondre en 3 pages (minimum 2 pages, maximum 4 pages) à deux questions à développement. L'enseignant soumettra aux étudiant-e-s six questions. Vous devrez choisir deux questions. Cette partie de l'examen se fera à livre ouvert, il ne portera que sur la deuxième partie du semestre (du 2 novembre au 11 décembre).

**Échéance :** 22 décembre

**Pondération :** 25 %

## Ouvrage obligatoire

**À venir !**

### Remise des travaux, méthodologie et retard

- **TOUS LES TRAVAUX SONT À REMETTRE SUR MOODLE en format .doc ou .docx.** Les travaux remis par d'autres canaux ne seront pas corrigés.
- Les fichiers doivent être intitulés ainsi : -nom de famille-type de travail-sigle du cours.doc. Par exemple, si Jean-Michel Bruitage remettait le texte argumentatif : **bruitage-texte argumentatif-1001.docx** .

### Précisions méthodologiques

- Les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentations du département de science politique (Times New Roman, 12 points, interligne et demi, marges de 2,5 cm).
- Les étudiants devront aussi **scrupuleusement** respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le [Guide de méthodologie](#) (les éléments en ligne datent de 2007) ou disponible au Centre Paolo Freire (A-3645, si jamais on y a accès cette année !).

### Retards

- La note des travaux en retard sera amputée de 10 % par jour de retard. Les travaux remis plus de 5 jours en retard se verront attribuer la note de 0.
- **TOUTEFOIS** les étudiant-e-s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel au moins 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter a) la raison du retard b) une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant).

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.



## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348  
calacs@uqam.ca  
[www.tredepourelles.org](http://www.tredepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

# 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.